



---

## 68<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations Unies

Point 69b) de l'ordre du jour

### **Questions relatives aux droits de l'homme** **Human Rights Questions**

New York, le 30 octobre 2013

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse est préoccupée par le fait que, dans plusieurs régions du monde, l'étau se resserre autour des acteurs de la société civile. Plus particulièrement, elle s'inquiète des violations des droits fondamentaux comme les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association mais aussi de la situation souvent précaire des femmes défenseurs des droits de l'homme. Nous sommes d'avis que le travail effectué par les représentants de la société civile, et notamment les défenseurs des droits de l'homme, est essentiel pour l'amélioration concrète du respect de ces droits. Il l'est également pour la mise en œuvre si importante des obligations et engagements internationaux y relatifs.

Œuvrant à la protection pleine et entière ainsi qu'au respect effectif des droits et des libertés, les défenseurs des droits de l'homme subissent des contraintes dans leur travail, sont l'objet d'actes d'intimidation et sont victimes de graves répressions. Il arrive même que leur intégrité physique, voire leur vie, soient mises en danger.

La Suisse est également très préoccupée par les violations dont peuvent être victimes les défenseurs des droits de l'homme une fois privés de leur liberté. En effet et malheureusement, la détention arbitraire fait partie des mesures de répression contre ces personnes. C'est afin de mieux protéger ces dernières ainsi que l'ensemble des personnes mises en détention que la Suisse s'engage activement dans le processus actuel de révision de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus. La Suisse est convaincue de l'opportunité que représente ce processus pour placer la dignité humaine des personnes privées de liberté au cœur des règles régissant leur détention.

Les personnes qui s'engagent à défendre les droits à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique, sont aujourd'hui parmi les plus exposées. Il est par exemple essentiel d'assurer un environnement sûr et favorable pour permettre aux journalistes de concrétiser leur droit et ceux des autres à la liberté d'opinion et d'expression. Or, à ce jour, de plus en plus de journalistes sont victimes de graves violations des droits de l'homme. Nous sommes très préoccupés par ces développements puisque nous considérons que la violence contre les journalistes est une infraction contre les valeurs démocratiques les plus fondamentales.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706  
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, [www.dfae.admin.ch/missny](http://www.dfae.admin.ch/missny)

La Suisse appelle tous les Etats à s'assurer que les membres de la société civile puissent exercer leurs activités sans crainte de représailles. Elle demande également aux Etats de garantir à chaque individu le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique en conformité avec les obligations émanant du droit international.

Ce droit concerne, entre autres, les personnes victimes de discrimination sur la base de leur orientation sexuelle ou identité de genre. La Suisse est en effet très préoccupée par les entraves à la liberté d'expression et de réunion des personnes LGBTI constatée dans de nombreux pays de plusieurs continents. Il est également inacceptable que la violence à l'égard de ces personnes demeure largement impunie. Nous appelons les Etats à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir et sanctionner la violence à caractère homophobe.

La Suisse poursuivra son engagement pour l'abolition globale de la peine de mort car elle estime que ce châtement est incompatible avec le respect des droits de l'homme. La peine de mort constitue non seulement une violation du droit à la vie, mais elle s'accompagne également de la violation d'autres droits de la personne condamnée et de ses proches. La Suisse est ainsi très préoccupée par les Etats qui ont récemment réintroduit l'usage de la peine de mort, élargi son application ou repris les exécutions après de longues années de moratoire. Elle regrette également que certains Etats ne donnent aucune information sur l'usage qu'ils font de la peine capitale. La Suisse condamne toutes les exécutions au nom de la justice et appelle tous les Etats à prendre le chemin de l'abolition de la peine de mort.

Je vous remercie de votre attention.

---

*Unofficial translation*

Mr. Chair,

Switzerland is concerned about the fact that in many regions of the world, the noose is tightening around civil society actors. In particular, Switzerland is concerned about violations of fundamental rights such as freedom of expression, peaceful assembly and association, and the frequently precarious situation of women human rights defenders. We believe that the work carried out by these representatives of civil society, and particularly by human rights defenders, is crucial to bring about a real improvement in the respect for these rights and in the vital implementation of international human rights commitments and obligations.

As they work to ensure the full and comprehensive protection of rights and freedoms and actual compliance with relevant commitments and obligations, human rights defenders are subjected to all manner of constraints and intimidation and are the victims of severe repression. Sometimes even their physical integrity, and at times their lives, are on the line.

Switzerland is also very concerned about the violations to which human rights defenders can be subjected once they are deprived of their freedom. It is an unfortunate fact that arbitrary detention is one of the repressive measures used against them. In order to afford better protection to human rights defenders and to all persons in detention, Switzerland is actively involved in the ongoing process to revise the Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners. Switzerland is convinced that this process is a good opportunity to put the human dignity of persons deprived of freedom at the centre of the rules governing their detention.

Those who work to defend the rights to freedom of expression, freedom of association and freedom of peaceful assembly are among the most vulnerable. It is, for example, essential to ensure a safe and favourable environment for journalists, and for others, to exercise their right to freedom of opinion and expression. But today, more and more journalists are victims of serious human rights violations. We are very concerned by these trends because we believe that violence against journalists is an infringement of the most fundamental democratic values.

Switzerland calls on all states to ensure that members of civil society are able to carry out their activities without fear of reprisal. It also calls on states to guarantee to each individual the right to freedom of expression and peaceful assembly in accordance with obligations under international law.

This right applies, among others, to persons who are discriminated against on the basis of their sexual orientation or gender identity. In fact, Switzerland is very concerned about infringements on the freedom of expression and assembly of LGBTI persons which have been reported in many countries and a number of continents. It is also unacceptable that violence against these persons still goes largely unpunished. We call on states to take all necessary measures to prevent and sanction homophobic violence.

Switzerland will continue its commitment to the global abolition of the death penalty because it believes that this punishment is incompatible with respect for human rights. The death penalty is not only a violation of the right to life but goes hand in hand with the violation of other rights of the condemned and their families. Switzerland is very concerned that a number of states have recently reinstated the death penalty, extended its application or resumed executions after many years of moratorium. It also regrets that certain states fail to provide any information on their application of the death penalty. Switzerland condemns all executions in the name of justice and calls on all states to move towards the abolition of the death penalty.

Thank you for your attention.